

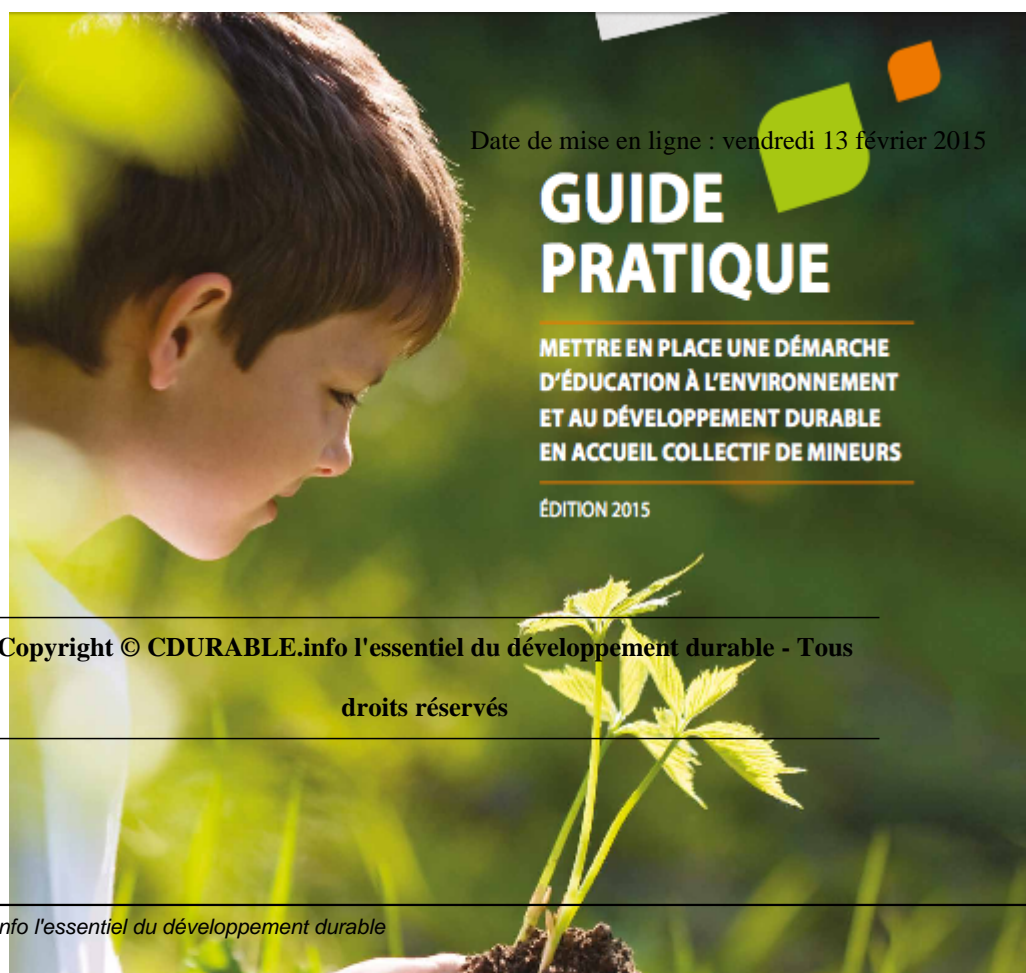
Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Guide-Pratique-Centre-Ecoherent.html>

Pour des Centres de Loisirs engagés dans
l'écocitoyenneté

Guide Pratique Centre Ecohérent

- Education au DD -



Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Les enjeux environnementaux auxquels nous devons faire face appellent des changements dans les pratiques de chacun. L'éducation à l'environnement et au développement durable est un outil qui peut aider tous les habitants, les acteurs socio-économiques et les décideurs à aller vers l'écocitoyenneté dans leurs comportements et leurs décisions.

La Région Provence Alpes Cote d'Azur mène depuis 2004 une ambitieuse politique de soutien à l'éducation à l'environnement et au développement durable. C'est pour les jeunes hors temps scolaire que la Région a lancé en 2012

la démarche « Centre écohérent » dont l'objectif est d'initier un maillage du territoire régional par des pôles ressources en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable dans le champ des loisirs jeunesse. C'est essentiel pour la sauvegarde de ces biens communs que sont l'eau, l'air, la biodiversité, les paysages, les ressources naturelles, et d'un climat permettant à chacun de s'épanouir à la surface de la terre mais aussi pour le partage de valeurs de solidarité, de respect et de démocratie.

Ce guide méthodologique permet de fournir des outils et repères nécessaires aux directeurs et animateurs des accueils collectifs de mineurs afin qu'ils puissent s'engager dans une démarche globale et concrète de développement durable.



DES ENJEUX FORTS

Représentant le troisième pôle éducatif dans la vie de l'enfant et du jeune, au côté de la famille et de l'école, les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) occupent une place importante dans le temps d'éducation non formel.

En région PACA on compte environ 6000 ACM déclarés chaque année auprès des Directions Départementales de la Cohésion Sociale (DDCS) des six départements et des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des populations (DDCSPP) des départements.

Les ACM permettent aux enfants et aux jeunes de tisser avec leur environnement, dès le plus jeune âge, des liens sensibles, indispensables pour apprécier la valeur écologique, biologique, culturelle et patrimoniale des écosystèmes

et comprendre ainsi ce qui unit l'homme à son environnement.

Or, Un des principaux freins identifiés au sein des équipes pédagogiques pour le développement de l'EEDD est souvent la crainte de se lancer par manque de connaissances, de techniques et de méthodologie. Cette crainte pourrait être levée en incitant les équipes d'encadrement à procéder par petits pas et à inscrire leur démarche dans la durée.

L'objectif de cette démarche est d'accompagner les ACM à développer sur un projet éducatif et pédagogique dans lequel l'EEDD est prise en compte. Ceci nécessite l'adhésion et l'engagement d'une part, de l'organisateur (mairie, association, communauté de communes etc...) et du directeur du centre et de son équipe et d'autre part de travailler en partenariat avec les associations d'EEDD et autres partenaires du territoire.

LES OBJECTIFS

Cette démarche vise à mailler le territoire par des pôles de compétences capables d'informer, de sensibiliser et d'accompagner méthodologiquement les ACM.

Elle vise à accompagner les équipes pédagogiques et de gestion des ACM, pour renforcer la qualité des actions d'Education à l'Environnement et aider à développer des axes de gestion plus éco-responsables dans les centres.

La finalité de cette démarche est d'exercer un effet levier sur le territoire. Il s'agit donc de développer des partenariats avec de nouveaux ACM qui ne bénéficient pas déjà d'un suivi en matière d'EEDD.

Les objectifs principaux de la démarche [[LA DEMARCHE Février 2012 : premier appel à projet et constitution des pôles \(...\)](# "LA DEMARCHE Février 2012 : premier appel à projet et constitution des pôles (...)")] :

- ▶ Sensibiliser, former les directeurs et animateurs des ACM.
- ▶ Accompagner les équipes pédagogiques des ACM pour le montage et le suivi des projets sur deux ans.
- ▶ Rôle d'information, de conseil et de mise à disposition de ressources pédagogiques spécifiques pour les ACM.
- ▶ Développer une dynamique d'échanges et de mutualisation à l'échelle régionale départementale entre les pôles de compétences.

Pourquoi ce guide ?

Ce guide a pour objectifs de livrer quelques clés méthodologiques ainsi que la synthèse des retours d'expériences des deux premières années de la démarche « Centre écohérent » en Provence-Alpes-Côte d'Azur, afin de donner envie de s'engager et d'apporter des réponses aux questions suivantes :

- ▶ Qu'est-ce que l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) ?
- ▶ Qu'est-ce qu'une démarche d'EEDD ?
- ▶ Par où commencer dans un accueil collectif de mineurs (ACM) pour mettre en oeuvre une démarche d'EEDD ?
- ▶ Que peut-il être fait et comment ?

À qui se destine ce guide ?

Ce guide se destine principalement à trois types d'acteurs :

- les équipes (directeurs et animateurs) des ACM, pour leur donner envie de se lancer et fournir des réponses à leurs principales interrogations ;
- les gestionnaires des centres, qu'il s'agisse des élus ou agents de collectivités ou bien des administrateurs et salariés d'associations, afin de les aider à se saisir des enjeux de l'EEDD dans les ACM ;
- les élus ou agents de collectivité en charge des questions du développement durable et montrer que les ACM peuvent aussi être le relai de politiques territoriales.

Comment utiliser ce guide ?

Certaines parties de ce guide ont été rédigées ou inspirées par des associations impliquées depuis le lancement de la démarche « Centre écohérent ». Les outils et éléments méthodologiques présentés dans ce guide leurs sont propres et permettent de montrer, par la diversité des approches, la richesse de cette démarche « Centre écohérent ». Chaque centre est invité à trouver les outils et méthodes qui lui conviendront le mieux, notamment en s'appuyant sur les ressources mises à disposition sur le site internet et par les pôles ressources.

Par conséquent, ce guide peut être vu comme une feuille de route pour comprendre et oser se lancer dans la démarche « Centre écohérent ». Le lecteur peut chercher à suivre au plus près les indications données ou seulement s'inspirer de l'esprit et l'adapter à son contexte. Ce guide est d'ailleurs complémentaire du site internet où vous trouverez des outils, des fiches exemples et d'autres types de ressources, ainsi que les coordonnées des pôles ressources.

GUIDE PRATIQUE

TELECHARGEMENT

 [Télécharger le Guide Pratique Centre Ecohérent](#)

Post-scriptum :

Contact :



GRAINE PACA

Réseau régional pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable

Domaine du Petit Arbois - Le Marconi - Avenue Louis Philibert

13 100 Aix-en-Provence

09.72.13.37.85 - Fax : 04.42.97.11.51

Email : gpaca@grainepaca.org

Site Internet : www.grainepaca.org

[1] LA DEMARCHE

Février 2012 : premier appel à projet et constitution des pôles de compétences sur le territoire, avec formalisation de leur projet d'accompagnement des ACM.

Septembre 2012 - Septembre 2014 : déploiement et expérimentation des projets d'accompagnement des ACM. Chacun des 8 pôles de compétences lauréats accompagne 10 structures de loisirs pendant deux ans.

Le pilotage de l'action :

▶ Un comité de pilotage régional constitué de tous les partenaires : la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale (DRJSCS), les Directions Départementales Jeunesse et Sports et Cohésion Sociale des départements du Var, Alpes maritimes, Vaucluse et Alpes de Haute Provence ; le Conseil Général du Var ; le Conseil Général du Vaucluse ; le Conseil Général des Alpes de Haute Provence ; l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ; et EDF PACA. Le GRAINE PACA est aussi associé.

▶ Des comités de pilotages départementaux réunissant la Région, la DRJSCS et la DREAL, la DDCS et le CG concernés.

Dynamique régionale : entre les 8 pôles de compétences

Cette démarche vise à développer une dynamique régionale basée sur l'harmonisation et la coordination des 8 pôles de compétences, elle se traduit concrètement par des journées techniques de rencontre qui ont pour objectifs :

- ▶ D'échanger et de mutualiser
- ▶ Développer des outils communs pour une meilleure reproductibilité
- ▶ Valoriser et communiquer

Dynamique de chaque pôle :

Chaque pôle de compétences accompagne 10 ACM afin de renforcer la qualité des actions d'Education à l'Environnement et d'aider à développer des axes de gestion plus éco-responsables dans les centres. L'action des pôles s'articule autour de 6 objectifs principaux :

- ▶ Développer les compétences des directeurs et animateurs des ACM
- ▶ Favoriser, soutenir et accompagner la mise en place de projets d'animation en environnement dans ces ACM
- ▶ Développer et favoriser une dynamique et des échanges entre ACM
- ▶ Faciliter la communication et la valorisation des projets réalisés
- ▶ Mettre en réseau les ACM impliqués avec les partenaires locaux
- ▶ Contribuer à la réduction des impacts de fonctionnement des centres sur leur environnement